COMMUNE DE
FULLY

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
16 JUIN 2026 A LA SALLE POLYVALENTE

La Présidente du Conseil général, **Mme Nicole Délitroz,** ouvre la séance à 19h10 et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale, le public et les représentants de la presse.

La Présidente du CG présente des sincères condoléances au nom du Conseil général à **M. Philippe Taramarcaz** Conseiller général qui vient de perdre sa maman. Ces marques de sympathies et d'affections vont également à toute sa famille.

La Présidente du CG mentionne que les outils d'enregistrement des séances viennent d'être modernisés pour faciliter le travail du secrétariat. Le bureau du CG souhaite également formaliser dans le règlement du CG le principe de l'enregistrement des séances qui sera proposé au CG lors d'un prochain plénum pour adoption. Elle remercie la Municipalité d'avoir accepté la mise en place d'un système d'enregistrement professionnel. Elle informe l'assemblée que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera supprimé ultérieurement.

Mme Nicole Délitroz informe le CG qu'une résolution et plusieurs questions ont été ajoutées à l'ordre du jour.

Résolution R0003-PLR « Danger d'inondation du Rhône, étude sur les coûts financiers d'un tel événement » par Edmond Isoz.

Question Q0015-PLR « Quelle est la pratique de la Commune en matière de marchés publics ? ».

Question Q0016-PLR « Quid de la dénonciation des contrats Genedis et Sinergy ? »

Ordre du jour :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. Approbation du PV de la séance du 24 mars 2026
3. Comptes 2025 de la Municipalité

3.1 Rapport de la COGEST

3.2 Rapport de la Fiduciaire DINI ASSOCIES SA

3.3 Approbation des Comptes 2025

4. Résolution

4.1 Résolution R0002 de la commission EE « Définir ensemble une orientation stratégique pour les SI Fully »

4.2 Résolution R0003 du PLR « Danger d'inondation du Rhône à Fully, étude sur les coûts financiers d'un tel événement »

5. Motion

5.1 Motion M0004 de la commission UE « Règlement confusion sexuelle »

6. Postulat

6.1 Postulat P0002 du Groupe MISE « Pour préserver la santé de nos enfants et nos précieuses ressources naturelles »

6.2 Postulat P0003 de la commission UE « Taux de participation »

6.3 Postulat P0004 de la commission DETACS « Directive sur les soutiens communaux aux sociétés locales actives dans le domaine culturel, sportif et des loisirs »

7. Interpellations

7.1 Interpellation I0009 de la commission UE « Espaces de stockage pour les associations »

7.2 Interpellation I0010 du Centre « Transparence financière des associations »

8. Question

8.1 Question Q0011 du Centre « Rue de la Poste »

8.2 Question Q0012 de la Commission EE « Subventions dans le domaine de l'énergie »

8.3 Question Q0013 Le Centre « Route de Chiboz »

8.4 Question Q0014 de la commission CoSo « Violences domestiques et sexuelles : lancement du numéro d'urgence 142 »

8.5 Question Q0015 – PLR « Quelle est la pratique de la commune en matière de marchés publics ? »

8.6 Question Q0016 – PLR « Quid de la dénonciation des contrats Genedis et Sinergy ? »

9. Réponse

9.1 Réponse au Postulat P0001 Interpartis « Etude sur une plus grande participation financière de la Commune aux rails checks »

10. Rapport des commissions

11. Divers

1. Bienvenue - Contrôle des présences

Le contrôle des présences est effectué au moyen de la feuille des signatures.

Excusés au niveau du Conseil général :

Mme Martine JEANBOURQUIN, Conseillère générale UDC
M. Vincent LOUP, Conseiller général UDC
Mme Coralie GUEX-COURTHION, Conseillère générale Le MISE
M. Benoît WIBLE, Conseiller général Le MISE

Le nombre de membres présents est de 41 sur 45. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer et voter.

2. Approbation du PV de la séance du 24 mars 2026

Le PV de la séance du 24 mars 2026 est accepté par l'assemblée.

Mme Sandrine Gex pour le groupe Le Centre souligne l'importance des procès-verbaux pour le suivi des décisions et la préparation des travaux. Elle note un retard dans la transmission du dernier procès-verbal et propose de réfléchir à des solutions pour garantir la continuité de cette tâche en cas d'empêchement.

La Présidente du CG mentionne que le secrétariat joue un rôle essentiel. Cette problématique est une préoccupation du bureau et sera rediscutée lors de la prochaine séance du bureau le 25.06.2026.

La Présidente du CG rappelle l'importance du respect, de la qualité des interventions et de la collégialité au Conseil général.

Avant de passer aux objets soumis au vote, la **Présidente** du CG rappelle les scrutateurs de la législature 2025-2028 :

- **Mme Martine JEANBOURQUIN** absente est remplacée par **M. Raphaël CARRON** UDC
- **M. Jérémy GEX** PLR
- **Mme Brigitte RODUIT-JAYET** LE CENTRE
- **Mme Sybille CARRON** Le MISE

3. Comptes 2025 de la Municipalité

La Présidente du CG passe la parole à **Mme Caroline Ancay-Roduit**, présidente de la Commune.

Mme Caroline Ancay-Roduit présente les comptes 2025 de la Commune de Fully. Les comptes montrent une situation financière saine.

Revenus financiers :	plus de CHF 54 millions
Charges financières :	plus de CHF 44 millions
Marge d'autofinancement :	plus de CHF 10 millions

Excédent de revenus : près de CHF 1 million, après une attribution de CHF 1 million à la réserve de politique budgétaire.

Les investissements nets atteignent 14,3 millions, notamment pour les infrastructures liées à l'eau, l'agrandissement de la structure UAPE de Saxé et l'acquisition du Ciné Michel. Malgré une marge d'autofinancement de plus de 10 millions, une insuffisance de financement de CHF 3'916'677 est absorbée par les liquidités disponibles. La Commune conserve une assise financière solide et prévoit des investissements futurs pour les infrastructures scolaires et parascolaires ainsi que pour la réalisation de la rue de la Poste. Le Conseil communal poursuit une gestion transparente et prévoyante.

3.1 Rapport de la COGEST par David Taramarcaz, président de la COGEST

M. David Taramarcaz présente un résumé du rapport sur les comptes 2025. Il souligne que, bien que non obligatoire, la séparation des comptes entre la Municipalité et les services industriels est maintenue pour une meilleure lisibilité financière. Les chiffres clés incluent un excédent de revenus de CHF 1'198'516 pour la Municipalité et une insuffisance de financement de 5,2 millions pour les comptes autofinancés. Les comptes consolidés montrent un excédent de revenus de CHF1'198'516 et une insuffisance de financement de CHF 3'916'000. La dette nette par habitant s'élève à CHF 167. La commission relève plusieurs points, notamment un dépassement de budget pour la rénovation de l'école du village, un suivi rigoureux nécessaire pour la station de pompage du Grand Blettay, des coûts élevés pour l'arborisation, et l'importance de la cybersécurité. Elle salue l'achat du bâtiment de Ciné Michel et note que les investissements ont dépassé le budget prévu. Un crédit supplémentaire de CHF 81'000 pour l'entretien des bâtiments scolaires est approuvé par la commission de gestion. La situation financière de la Commune reste solide, malgré des éléments nécessitant une vigilance accrue. La commission recommande d'accepter les comptes 2025 tels que présentés.

La Présidente du CG passe la parole aux groupes politiques.

Mme Martine Caillet pour le groupe UDC, salue la qualité du travail de la commission de gestion et la transparence des informations fournies. Les comptes 2025 montrent un

excédent de revenus de CHF 1,2 million et une attribution de 1 million à la réserve de politique budgétaire, dépassant ainsi les CHF 2,1 millions. La marge d'autofinancement atteint plus de 10 millions, soit 4 millions de plus que prévu. La Commune a financé 73% de ses investissements nets de 14,3 millions par ses propres moyens. Les indicateurs financiers restent favorables, avec un taux d'endettement net qualifié de bon, une dette brute faible et une dette nette par habitant limitée à CHF 167. Le groupe UDC se réjouit de la situation financière saine de la Commune, capable d'absorber des investissements importants tout en maintenant des réserves conséquentes. Elle salue l'acquisition du bâtiment du Ciné Michel, un investissement de plus d'un million réalisé sans remettre en cause les autres projets prévus. Trois éléments appellent davantage de vigilance : la rénovation de l'école du village, avec un dépassement de coût de 25% par rapport au crédit d'engagement initial ; le projet d'arborisation nature en village, avec un dépassement budgétaire de 69% pour la plantation de 16 arbres ; et la cybersécurité, avec l'absence de mise en œuvre formelle d'un délégué à la protection des données, exigé par la législation depuis 2023. Le groupe UDC relève positivement que le Conseil communal poursuit une politique budgétaire prudente. En conclusion, le groupe considère que les comptes 2025 traduisent une gestion globalement maîtrisée et une situation financière solide. Elle insiste toutefois sur la nécessité de renforcer le suivi financier des grands projets, d'améliorer l'anticipation des coûts et de structurer rapidement la gouvernance en matière de protection des données et de cybersécurité. Sous ces réserves et en tenant compte des recommandations formulées par la COGEST, le groupe soutiendra l'acceptation des comptes 2025.

M. Edmond Isoz pour le groupe PLR, remercie **M. Patrick Arlettaz** pour ses informations précieuses et son amélioration constante. Il note que les recettes de la commune de Fully augmentent malgré les modifications cantonales et communales. Il souligne que 21 des 26 cantons suisses ont réalisé des bénéfices cette année, malgré des anticipations de pertes. Il conclut que l'économie suisse se porte bien et que les moyens disponibles permettront à Fully de réaliser les investissements nécessaires. Le groupe PLR approuve les comptes 2025.

Mme Isabelle Remy-Carron pour le groupe le MISE, souligne que les comptes de la Municipalité sont transmis à temps, avec des réponses claires et complètes, et des résultats positifs. Un investissement de CHF 1,2 million pour le Ciné Michel est réalisé sans affecter les finances communales. Les comptes bouclent avec un bénéfice d'un million, en plus du million attribué à la réserve de politique budgétaire. Elle espère que ce résultat permettra de soutenir davantage les projets du Conseil général et demande un plan estimatif des investissements pour les 10 prochaines années. Elle interroge également sur l'existence d'un plan d'entretien des bâtiments communaux et l'allocation suffisante de moyens pour la maintenance. Le MISE accepte les comptes 2025 de la Municipalité.

3.2 Rapport de la Fiduciaire DINI ASSOCIES SA

M. Daniel Murisier, représentant de la Fiduciaire DINI ASSOCIES SA, présente un résumé du rapport de révision des comptes 2025 de la Municipalité de Fully. L'audit couvre le bilan, le compte de résultats, le compte d'investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe aux comptes. Les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales et réglementaires. L'évaluation des participations et des éléments du patrimoine financier est appropriée. Les amortissements comptables sont conformes à l'ordonnance, et l'endettement net de la commune est faible. L'équilibre financier à terme est assuré, et la Commune peut faire face à ses engagements.

M. Daniel Murisier recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2025.

La Présidente du CG remercie **M. Daniel Murisier** pour sa présentation.

3.3 Approbation des comptes 2025

La Présidente du CG soumet au vote les comptes 2025 de la Municipalité.

L'assemblée **passe au vote et accepte à l'unanimité les comptes 2025 de la Municipalité.**

4. Résolutions

4.1 Résolution R0002 « Définir ensemble une orientation stratégique pour les SI Fully»

La Présidente du CG explique que la résolution permet aux membres du Conseil général d'exprimer leur opinion. Si le Conseil général l'accepte, elle est transmise aux destinataires. Elle passe la parole à **Mme Eloïse Dorsaz** présidente de la commission Energie et Edilité.

Mme Eloïse Dorsaz, au nom de la Commission Energie et Edilité rappelle que le vote du Conseil général du 23.09.2025 concernait spécifiquement la proposition de cession de réseaux électriques communaux à Genedis. Ce vote ne saurait être interprété comme un refus d'engager une réflexion sur l'avenir du réseau. La Commission estime essentiel que la Commune poursuive les démarches recommandées par ECG et mène une analyse stratégique des différentes options envisageables. Elle souhaite que cette réflexion soit conduite en associant étroitement le Conseil général, notamment par l'intermédiaire d'une commission désignée par son bureau. La commission Energie et Edilité se tient à disposition pour contribuer aux travaux qui seront entrepris dans ce cadre.

La Présidente du CG remercie **Mme Eloïse Dorsaz** et ouvre la discussion aux conseillers généraux.

Le groupe Le Centre par **Mme Aurélie Baudoin-Lugon** soutient la résolution. Les travaux récents montrent que l'avenir des services industriels de Fully est un enjeu stratégique majeur. Les exigences réglementaires, les enjeux financiers et les besoins en compétences spécialisées évoluent rapidement. Le groupe Le Centre demande une réflexion stratégique approfondie, transparente et documentée, associant le Conseil général avant toute orientation définitive. La résolution garantit un approvisionnement fiable, des infrastructures performantes et une maîtrise durable des coûts. Le groupe Le Centre invite à soutenir cette résolution.

Mme Isabelle Remy-Carron, pour le groupe MISE, soutient la résolution. Elle souligne que Fully a besoin d'un nouveau système de gouvernance pour les SET. Le vote du 23 septembre ne s'opposait pas à cette mise en place. La taille critique de Fully, la complexité croissante de la législation énergétique et les compétences professionnelles requises justifient cette évolution. La résolution permet de définir l'orientation stratégique des SI de Fully de manière concertée et transparente, en préservant l'intérêt public. Le MISE soutient cette résolution.

M. Vincent Pravato exprime son soutien à la résolution au nom du groupe PLR. Il souligne son étonnement face à une phrase de la résolution, indiquant que la commune attend une validation d'un nouveau modèle par le Conseil général. Il estime que les rôles s'inversent et que ce n'est pas au Conseil général d'attendre que le législatif agisse. Malgré cette réserve, il réaffirme le soutien de son groupe à la résolution.

La parole n'étant plus demandée **la Présidente** du CG soumet au vote la résolution R0002 de la commission Energie Edilité.

Acceptez-vous la résolution R0002 « Définir ensemble une orientation stratégique pour les SI de Fully » ?
L'assemblée passe au vote et la résolution R0002 est acceptée à l'unanimité et sera transmise au Conseil communal.

M. Bashkim Ajeti, Conseiller communal en charge de l'Energie, remercie la commission EE et le Conseil général pour leur résolution. Il informe sur les actions menées depuis le vote du 23 septembre 2025. La commission énergie, augmentée à 4 conseillers communaux et 3 chefs de service, a implémenté des mesures urgentes. Ces mesures incluent la coordination avec les partenaires, le calcul du prix de l'énergie, la gestion des risques, et la création d'un comité d'approvisionnement. Le service, sous-doté, a besoin d'une solution pour assurer un fonctionnement satisfaisant à long terme. Une commission pourra être convoquée pour mettre en place cette collaboration.

La Présidente du CG remercie **M. Bashkim Ajeti** pour son intervention.

4.2 Résolution R0003 du PLR « Danger d'inondation du Rhône à Fully, étude sur les coûts financiers d'un tel événement »

La Présidente du CG passe la parole à M. Edmond Isoz premier signataire

M. Edmond Isoz s'excuse pour l'envoi tardif de la résolution. Il souligne le danger d'inondation du Rhône à Fully et la nécessité d'une étude actualisée sur les coûts financiers d'un tel événement. La Commune doit mandater une entreprise spécialisée pour évaluer les conséquences réelles d'une inondation catastrophique. Le résultat de cette étude doit être présenté au Conseil général.

La Présidente du CG ouvre la discussion aux conseillers généraux.

Mme Aurélie Baudoin-Lugon pour le Centre reconnaît l'importance de l'objet concernant la sécurité de la population, la protection des infrastructures et le développement futur de Fully. Le Conseil communal suit ce dossier depuis de nombreuses années. En raison de la complexité des enjeux et du temps limité pour débattre, le Centre n'arrête pas de position commune. Il laisse la liberté de vote à ses membres et reste attentif à l'évolution du dossier.

M. David Taramarcaz exprime des réserves sur la formulation de la résolution, préférant des termes plus constructifs et collaboratifs. Il souligne le coût élevé des études et l'ambiguïté des responsabilités entre la commune et le canton. Il craint que des chiffres élevés puissent dissuader le canton d'agir. Il soulève également des questions sur la signature des résolutions et insiste sur l'importance du sujet, tout en critiquant la forme de la proposition. Il se déclare obligé d'approuver la résolution malgré ses réserves sur la forme.

M. Adrien Pinho pense que ce n'est pas à la Commune de financer une telle étude. Il parle en son nom propre, car le groupe du MISE n'a pas encore arrêté sa position. Il souligne l'importance du sujet et les efforts au niveau cantonal pour faire avancer le dossier. Il rappelle que 6'700 personnes sont menacées par une inondation, comparé à 300 à Sierre. Il estime que le Conseil général doit soutenir la résolution ce soir.

M. Vincent Pravato exprime ses craintes concernant le financement des études. Il souligne que la résolution mentionne les démarches pour mandater une entreprise, mais pas le financement. Il propose que les frais soient à la charge du canton, étant donné que le Rhône appartient au canton. Il aborde également la question des signatures, suggérant d'adapter les documents pour supprimer les champs de signature inutiles. Le groupe PLR préfère cependant afficher les noms des soutiens.

La Présidente du CG souligne que le règlement ne mentionne pas explicitement la nécessité de signatures pour les questions et les résolutions. Cependant, elle note que tous les documents contiennent des signatures. Elle propose de discuter cette question au bureau, en suggérant qu'au moins le premier signataire devrait signer, car un document électronique peut être modifié par n'importe qui. Elle remercie pour les remarques.

M. Edmond Isoz reconnaît avoir pu manquer de tact, mais il souligne l'urgence de la situation face aux risques d'inondation à Fully. Il insiste sur l'importance de la conscience collective du danger et de l'unité d'action. Il encourage à anticiper les conséquences pour les citoyens, comme les problèmes de circulation, les écoles fermées, ou les dégâts matériels. Il s'excuse pour toute critique perçue, mais maintient la nécessité de courage et de volonté.

La Présidente propose de passer au vote sur la résolution R0003 du PLR concernant les dangers d'inondation du Rhône à Fully.
Acceptez-vous la résolution R0003 « Danger d'inondation du Rhône à Fully, étude sur les coûts financiers d'un tel événement » ?
La résolution R0003 du PLR sur le danger d'inondation du Rhône à Fully est acceptée à 25 oui, 5 non, 10 abstentions et est transmise à la Municipalité.

Mme Caroline Ançay-Roduit, présidente de la Commune, explique que la Commune a déjà pris des initiatives sans attendre la résolution. Elle mentionne des séances continues avec le canton et des démarches entreprises après la séance du 2 juin. Un courrier recommandé a été envoyé au Conseil d'Etat pour demander la clause générale de police pour la mesure prioritaire Riddes Coude du Rhône, avec un délai de réponse de 30 jours. Le Conseil d'Etat, ainsi que les services des dangers naturels et du Département territorial, ont reçu ce courrier.

5. Motion

5.1 M0004 de la commission UE « Règlement confusion sexuelle »

La présidente du CG, passe la parole à **M. Théo Dorsaz** premier signataire de la motion.

La commission UE propose de créer un règlement communal pour la confusion sexuelle en collaboration avec le syndicat agricole de Fully. Ce règlement permettrait d'améliorer l'efficacité de la technique et de faciliter la facturation du travail effectué.

Mme Martine Caillet déclare que le groupe UDC soutient la motion M0002. Cette motion demande la création d'un règlement communal sur la confusion sexuelle, en collaboration avec le syndicat agricole de Fully. La confusion sexuelle est une méthode de lutte biologique déjà utilisée dans le vignoble et les vergers de la Commune. Elle est efficace contre certains ravageurs, respecte l'environnement et réduit l'utilisation d'insecticides.
Le groupe UDC soutient la motion car elle répond à un besoin d'organisation et de cohérence. Il souligne que la confusion sexuelle est déjà appliquée dans plusieurs communes valaisannes, comme Saxon et Martigny. Fully peut s'inspirer de ces expériences. La motion demande au Conseil communal de collaborer avec les acteurs concernés, notamment le syndicat agricole, pour élaborer un règlement adapté. Le groupe UDC invite à accepter la motion, car elle soutient l'agriculture locale, favorise des pratiques respectueuses de l'environnement et préserve la compétitivité des exploitations.

Mme Isabelle Remy-Carron souligne l'efficacité prouvée de la méthode de lutte contre le ver de la grappe par la confusion sexuelle depuis plus de 25 ans. Elle propose d'établir un règlement pour définir les modalités de mise en œuvre sur le territoire communal, incluant les rôles, responsabilités, tarification et encaissement des frais. Une organisation collective

avec un règlement est nécessaire pour une application efficace sur l'ensemble du domaine viticole. Le MISE soutient donc cette motion sur la confusion sexuelle.

La présidente du CG propose de passer au vote. Acceptez-vous la motion M0004 de la commission UE « Règlement confusion sexuelle » ?

L'assemblée accepte la motion M0004 à l'unanimité.

6. Postulat

6.1 Postulat P0002 du groupe MISE « Pour préserver la santé de nos enfants et nos précieuses ressources naturelles »

La présidente du CG passe la parole à **M. Léonard Dorsaz** premier signataire.

M. Léonard Dorsaz signale qu'une étude révèle une exposition accrue aux pesticides d'origine agricole, surtout près des zones de traitement. Le Conseil d'Etat reconnaît un problème de société et de santé publique. Diverses initiatives ont été prises, comme la création d'un groupe de travail cantonal et l'introduction de distances d'alignement entre agriculture et habitants. Cependant, ces mesures prennent du temps et ont des limites. Le postulat propose d'évaluer localement la mise en place de bandes de tampons entre zones traitées et zones à protéger, avec une aide incitative. Les communes peuvent rapidement mettre en œuvre des mesures locales grâce au principe de subsidiarité. Les exploitants ne sont pas ignorés, et les paiements directs ne sont pas touchés. Les coûts pour la commune sont modestes et s'étalent sur plusieurs années. Le postulat encourage la réflexion et l'élaboration de mesures pertinentes au niveau communal pour la santé des enfants et la préservation des ressources.

Mme Sandrine Gex déclare que le groupe Le Centre ne soutient pas le postulat. Elle partage les préoccupations concernant la santé de la population et la préservation de l'environnement, mais souligne que la question est celle des moyens à mettre en œuvre. Les résultats de l'étude PARVAL montrent une exposition saisonnière accrue près de certaines cultures, sans lien avec des symptômes respiratoires graves. Les autorités ont renforcé la législation, intensifié les contrôles et mis en place des zones tampons. Le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail d'élaborer un plan d'action. Le Centre estime qu'il est prématuré d'ajouter une nouvelle mesure communale avant que les adaptations récentes ne fassent preuve de leur efficacité. La responsabilité politique consiste à agir de manière cohérente, proportionnée et coordonnée.

Le groupe PLR par **M. Vincent Pravato**, laisse la liberté de vote à ses membres concernant le postulat. Certains membres pourraient voter non en raison du point d'incitation financière, jugé problématique. Le PLR souligne que des initiatives privées pourraient être plus efficaces. Le postulat cible l'arrachage de vignes en zone à bâtir et dans les zones tampons, mais le PLR estime que d'autres exploitants ont davantage besoin de soutien. Le groupe mentionne aussi que des réglementations existantes pourraient traiter ces sujets. La santé des enfants et la préservation des ressources restent importantes pour le PLR.

Mme Martine Caillet pour le groupe UDC, rappelle que le postulat examiné demande la création d'une aide financière incitative, alors qu'un postulat sert à demander une étude. Elle refuse de soutenir le postulat en l'état, mais suggère de le modifier en interpellation.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** du CG propose de passer au vote. Acceptez-vous le postulat P00002 du groupe MISE ?

L'assemblée passe au vote et le postulat P0002 du groupe MISE est refusé par 26 non, 8 oui et 6 abstentions.

6.2 Postulat P0003 de la commission UE « Taux de participation »

La Présidente du CG passe la parole à **M. Adrien Pinho** président de la Commission UE pour **M. Simon Pellouchoud** dépositaire du postulat.

M. Adrien Pinho explique le postulat P00003 de la commission UE sur le taux de participation. Il souligne une baisse de la participation aux élections et votations en Valais. La commission s'inquiète de cette tendance et estime qu'il est de leur devoir d'inciter les citoyens à voter. La commission charge le Conseil communal d'étudier des mesures pour améliorer le taux de participation.

La Présidente du CG passe la parole aux groupes politiques.

Le PLR par **M. Quentin Remondeulaz**, reconnaît la baisse de participation aux votations et encourage la population à voter. Le groupe estime que les moyens de vote actuels (correspondance, dépôt en commune, mandat à un proche, urnes physiques) sont suffisants. Il refuse l'installation de boîtes aux lettres sécurisées, car cela engendrerait des coûts et des responsabilités pour les communes sans preuve d'augmentation de la participation. Le PLR rejette le postulat, jugeant que les moyens existants suffisent et que son vote serait une perte de temps pour l'administration communale.

Mme Martine Caillet soutient le postulat au nom du groupe UDC. Elle souligne que les taux de participation, bien que progressant (42%, 48%, 54%), restent insuffisants pour une démocratie directe. Elle insiste sur l'importance de lever les obstacles pratiques pour faciliter le vote. Le groupe propose d'étudier la mise en place de boîtes aux lettres sécurisées accessibles 24h/24 pour le dépôt des bulletins de vote, une solution simple et concrète déjà appliquée ailleurs. Le groupe UDC invite le Conseil communal à examiner rapidement cette mesure et à proposer des solutions chiffrées et réalisables.

Mme Isabelle Remy-Carron souligne une baisse significative du taux de participation aux élections communales, passant de 86% en 1996 à 47% en 2024. Elle met en avant l'importance de la participation citoyenne pour la représentativité des autorités élues et la légitimité des décisions politiques. Elle propose de soutenir des démarches pour renforcer la participation électorale et encourage une communication plus active des autorités pour sensibiliser la population aux enjeux communaux. Le MISE soutient la proposition.

M. Vincent Pravato insiste sur le fait que l'ordonnance cantonale sur le vote par correspondance doit être surveillée par un membre de l'administration communale pendant les heures d'ouverture et conservée en lieu sûr en dehors de ces heures. Il souligne que seul le Conseil d'Etat peut modifier une ordonnance cantonale. Il propose de demander au Conseil communal de demander au Conseil d'Etat le changement, mais il estime qu'il n'est pas nécessaire de voter un postulat pour que le Conseil communal réponde après des heures d'études que finalement ce n'est pas possible. C'est pourquoi il appuie sur le fait qu'il demande le non.

M. Adrien Pinho rappelle que le vote ne concerne pas l'installation d'urnes sécurisées, mais demande au Conseil communal d'étudier des mesures pour améliorer le taux de participation. Il insiste sur l'importance de lever les obstacles plutôt que d'ajouter des éléments contraires à une ordonnance. La commission demande le soutien du postulat pour que le Conseil communal étudie ces possibilités.

La présidente du CG propose de passer au vote. Acceptez-vous le postulat P0003 de la commission urbanisme, environnement, « Taux de participation » ?

Le postulat P00003 de la commission urbanisme et environnement sur le taux de participation est accepté par 22 voix pour, 12 contre et 6 abstentions.

6.3 Postulat P0004 de la commission DETACS « Directive sur les soutiens communaux aux sociétés locales actives dans le domaine culturel, sportif et des loisirs »

La présidente rappelle les motions de juin 2023 et l'état d'avancement présenté le 15 avril 2026 aux commissions EE et DETACS. Le bureau conclut à la recevabilité formelle du postulat.

Elle passe la parole à **M. Raphaël Carron**, président de la commission DETACS.

La commission DETACS présente un postulat pour adopter une directive sur les soutiens communaux aux sociétés locales actives dans les domaines culturel, sportif et des loisirs. Elle demande aussi à la Municipalité de continuer l'élaboration d'un règlement général pour toutes les subventions communales.

La commission EE, par sa présidente **Mme Eloïse Dorsaz,** exprime sa réticence à cosigner le postulat. Elle préfère maintenir les motions et conserver une directive unique pour éviter un morcellement par différents règlements.

Mme Martine Caillet souligne que le groupe UDC soutient une directive communale pour clarifier et rendre transparentes les subventions aux sociétés locales. Elle adopte l'approche pragmatique proposée par la Municipalité, à condition que les faits concrets suivent dans les délais annoncés. Le groupe UDC votera oui à ce postulat et encourage le Conseil général à en faire de même. Elle mentionne également l'expérience de sa délégation en Valais, qui utilise une directive interne pour gérer des subventions plus importantes.

Mme Sandrine Gex pour le groupe Le Centre, soutient le postulat. Les sociétés culturelles, sportives et de loisirs sont essentielles pour la Commune. Elles créent des liens, favorisent la cohésion sociale et dynamisent Fully. Le Centre salue l'engagement des bénévoles. Il est important de soutenir ces sociétés et d'attribuer les fonds publics de manière claire, transparente et équitable. Le postulat vise à améliorer la lisibilité pour les sociétés, la transparence pour la Commune et propose une solution pragmatique sans lourdeur administrative. Le groupe Le Centre invite à accepter ce postulat.

Mme Sybille Carron pour le groupe MISE salue l'initiative de créer une directive pour les subventions aux associations sportives et culturelles. Elle insiste sur l'intégration d'une commission du Conseil général dans le processus de rédaction. Le MISE exige aussi le respect des délais pour la rédaction d'un règlement sur les autres subventions. Le groupe soutient le postulat, mais attend un travail rapide et sérieux.

M. Vincent Pravato exprime sa surprise face aux propos tenus. Il demande des clarifications au nom du groupe PLR et en tant que premier signataire d'une motion. Il souligne qu'un service cantonal a clairement indiqué que le Conseil municipal ne peut transformer une motion en postulat, ce qui rend illégal le postulat proposé. Il critique le fait que cette information n'ait pas été portée à la connaissance du bureau. Il insiste sur la nécessité de respecter les motions votées à l'unanimité par la précédente législature et propose d'amender un acte législatif dans les 12 mois. Il dénonce des dérives politiques et des retards inacceptables.
Il mentionne que plusieurs personnes lui ont rapporté des informations.
Il critique le fait qu'un courriel a été caché aux autres membres du bureau, affirmant que la délibération au niveau du bureau nécessite tous les éléments. Il trouve cela choquant et scandaleux.
Il conclut que le groupe PLR recommande de respecter la loi et de voter en conscience.

Mme Aurélie Baudoin-Lugon souligne que l'article 35 du règlement du Conseil général permet de transformer une mention en postulat, même après acceptation.

M. David Taramarcaz exprime une opinion différente. Il prend acte des menaces de Vincent et de la dérive politique, mais il trouve le postulat excellent. Il estime qu'il y a un bon compromis entre le contrôle absolu et la liberté d'action du Conseil communal pour les petites subventions. Il propose à ceux qui veulent tout contrôler de s'inscrire sur une liste du Conseil communal aux prochaines élections.

M. Vincent Pravato exprime son droit de réponse. Il insiste sur l'importance de clarifier les textes juridiques et de respecter les procédures. Il rappelle que, une fois voté, un texte est acté et ne peut plus être modifié. Il conclut en affirmant que le règlement pourra être amendé ou refusé ultérieurement.

Mme Martine Caillet s'étonne que des documents circulant au sein du bureau soient connus de M. Vincent Pravato.

Mme Eloïse Dorsaz explique que la commission EE a été sollicitée pour clarifier l'interprétation ambiguë de l'article 35. Elle a contacté le SAIC avec l'accord de la présidente du Conseil général. La réponse reçue était peu claire, ce qui a conduit à une nouvelle demande au service des affaires intérieures et communales, aboutissant à une réponse du 18 mai. Elle mentionne cette réponse à son groupe uniquement après avoir constaté qu'elle n'avait pas été transmise au reste du bureau ni communiquée lors de la réunion du bureau, ce qui l'a surprise.

Mme Isabelle Remy-Carron demande 5 minutes d'arrêt de séance pour étudier les nouvelles informations reçues ce soir.

La Présidente du CG propose une pause de 5 minutes pour discuter au niveau du bureau du Conseil général.
Elle rappelle les membres du CG de reprendre leur place. Elle espère que le temps de discussion a permis de finaliser les positions. Elle demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Adrien Pinho propose d'ajourner le sujet à septembre pour obtenir des informations complémentaires et former une opinion claire. Le groupe du MISE ne se prononce ni pour, ni contre, ni pour l'abstention.

Mme Caroline Senovilla souligne que le droit de non-entrée en matière a été supprimé du règlement. Elle précise que si on présente un dossier ce soir c'est qu'il a passé le bureau auquel vos chefs de groupe respectifs étaient, on doit se positionner sur un oui, un non ou une abstention.

M. Vincent Pravato recommande au groupe PLR de suivre la motion d'ordre pour ajourner la discussion. Il souligne que le Grand Conseil aura une réponse claire et publique du Conseil d'Etat en septembre, permettant un vote éclairé.

La Présidente du CG propose que les chefs de groupe se réunissent autour de la table.
Le bureau propose de déplacer le postulat au plénum de septembre. La motion d'ordre est acceptée par le bureau et soumise au vote du CG.

La motion d'ordre pour reporter le vote du postulat P0004 au plénum de septembre est acceptée par 35 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

7. Interpellations

7.1 Interpellation I0009 de la commission UE « Espaces de stockage pour les associations »

La Présidente du CG passe la parole à **Mme Mirca Sigrist** première signataire.

Mme Mirca Sigrist souligne les difficultés des associations concernant la disponibilité de locaux et d'espaces de stockage. La commission UE a appris qu'un audit des abris PC est en cours, alors que plusieurs associations y stockent leur matériel. La commission UE estime que ce sujet nécessite une réflexion globale, rejoignant d'autres interpellations sur des thèmes similaires. Elle remercie la Municipalité de répondre aux questions sur les critères d'attribution, l'état des lieux des espaces disponibles et des besoins des sociétés, ainsi que la disponibilité d'espaces supplémentaires adaptés et accessibles.

La Municipalité prend la parole par l'intermédiaire de **Mme Géraldine Granges Guenot** Conseillère communale.
Elle remercie la commission UE pour son interpellation. Elle explique que l'administration communale et le service des bâtiments reçoivent fréquemment des demandes de locaux de la part d'associations, notamment pour du stockage de matériel. La Commune tente de répondre favorablement, mais ses propres besoins limitent ses capacités. Les services communaux partagent déjà leurs lieux de stockage avec des sociétés paracommunales, sans marge de manœuvre supplémentaire. Le service bâtiment a subi des changements majeurs récemment, avec une nouvelle organisation axée sur les projets, l'entretien des bâtiments et l'organisation interne. Dans ce cadre, un inventaire des locaux de stockage est prévu d'ici la fin de l'année pour clarifier leur utilisation. La Commune mène une politique proactive dans le domaine des bâtiments, mais aucun projet concret de construction de nouveaux locaux de stockage pour les associations n'est prévu actuellement.

7.2 Interpellation I0010 du Centre « Transparence financière des associations »

La Présidente du CG introduit l'interpellation I0010 sur la transparence financière des associations et passe la parole à **M. Xavier Rodriguez** premier signataire.
M. Xavier Rodriguez souligne que la Commune soutient de nombreuses associations par des aides financières et des prestations en nature. Il note que les associations bénéficiant de subventions financières doivent fournir leurs comptes annuels, mais celles recevant principalement des prestations en nature ne sont pas soumises aux mêmes exigences de transparence. Il propose d'étendre cette obligation de transparence aux associations bénéficiant de prestations en nature, afin d'assurer une bonne gestion des ressources publiques et une égalité de traitement. Il pose trois questions au Conseil communal : s'il dispose d'informations sur les situations financières de ces associations, s'il existe une base légale pour demander leurs comptes annuels, et s'il envisage de mettre en place un cadre de transparence financière pour ces associations.

Mme Géraldine Granges Guenot, pour la Municipalité, remercie le Centre pour son interpellation. Elle explique que le projet de directive ou de règlement de subventions culturelles et sportives a été élaboré après un long débat. Ce projet sera travaillé avec le Conseil général, et la décision entre une directive ou un règlement sera prise en septembre. Le projet inclut des points spécifiques pour les associations bénéficiant de prestations en nature, afin de garantir une équité de traitement. Elle répond aux trois questions posées : non, les informations ne sont pas systématiquement disponibles ; il n'existe pas de disposition légale pour exiger ces informations, bien que la plupart des sociétés transmettent leurs comptes ; le Conseil communal envisage de demander un rapport annuel des comptes aux sociétés bénéficiaires de soutien financier ou en nature. La commune n'a pas vocation à s'immiscer dans le fonctionnement des clubs, mais se réserve le droit de réagir si nécessaire.

M. Xavier Rodriguez remercie la Municipalité pour l'écoute.

8. Questions

8.1 Question Q0011 du Centre « Rue de la poste »

La Présidente du CG, passe la parole à **Mme Mirca Sigrist** première signataire de la question.

Mme Mirca Sigrist demande des informations sur le projet de réaménagement de la rue de la Poste. Elle souhaite connaître la version actuelle du projet, les principes d'aménagement, la planification des travaux et les derniers éléments financiers. Le groupe du Centre propose d'ajouter un point spécifique sur ce sujet lors du prochain plénum.

La Municipalité prend la parole par l'intermédiaire de **M. Milko Pravato** Conseiller communal.
M. Milko Pravato présentera une intervention détaillée sur la rue de la Poste lors du plénum de septembre 2026.

La Présidente du CG note qu'en septembre, une présentation aura lieu avant le plénum.

8.2 Question Q0012 de la Commission EE « Subventions dans le domaine de l'énergie »

La Présidente du CG passe la parole à **M. Cyril Dorsaz.**

M. Cyril Dorsaz demande quelles mesures concrètes la Commune met en place pour informer la population des subventions énergétiques. Il propose des actions comme un tout-ménage ou un pop-up sur le site internet de la Commune. Il souligne que sans information proactive, les aides risquent de ne bénéficier qu'aux ménages déjà bien informés, laissant de côté les personnes les plus précaires. Il demande quels moyens concrets la Commune utilise pour informer activement la population et accompagner les habitants, notamment les plus fragiles ou peu connectés, dans leurs démarches.

La Municipalité prend la parole par **M. Bashkim Ajeti**.
Le Conseil communal informe le Conseil général que la mise à jour de la directive communale relative aux subventions dans le domaine de l'énergie est en cours. Le service énergie collabore avec la commission énergie et environnement de l'exécutif. Les aides cantonales sont prises en compte pour assurer la cohérence entre les soutiens communaux et cantonaux. Le nombre de demandes de subventions reste limité, ce qui montre la nécessité de renforcer la communication. Des retards surviennent à cause d'autres dossiers prioritaires, mais le Conseil communal poursuit les réflexions. Des projets spécifiques, comme l'installation d'un emplacement Mobility pour un véhicule électrique, sont prévus. Le Conseil général sera informé de la suite des travaux dès qu'un document consolidé sera prêt.

8.3 Question Q0013 Le Centre « Route de de Chiboz »

Mme Mirca Sigrist souligne que la route de Chiboz est fermée depuis un mois et demi à cause d'un éboulement. L'accès se fait uniquement par la route forestière d'Ovronnaz. Le groupe du Centre s'interroge sur les scénarios pour rétablir l'accès, les mesures pour les habitants, les établissements publics et le tourisme, et l'opportunité d'une liaison câblée. Il remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. Milko Pravato pour la Municipalité précise que la route est cantonale, la zone est dangereuse avec des rochers instables, et un névé est recouvert par l'éboulement. Aucune

intervention n'est autorisée pour l'instant. Le Canton a mandaté un bureau d'ingénieur pour analyser la situation et proposer une solution. La date de réouverture n'est pas connue. Il laisse M. Christian Carron et Emmanuel Carron Conseillers communaux aborder les autres points.

M. Christian Carron partage le désarroi des personnes concernées par l'éboulement. Il souligne l'impact sur la vie locale, le tourisme et l'économie. Il encourage à honorer les engagements pris, comme les réservations et les inscriptions, malgré les désagréments. La route forestière Ovronnaz-Randonnaz est sécurisée et agréable. La collectivité publique maintient un contact étroit avec le canton pour coordonner les mesures de remise en état de la route et communique régulièrement avec les personnes concernées. Elle promeut également les activités locales, comme le Fully Festival et le festival international du film de Chiboz.

M. Emmanuel Carron informe qu'une décision du Conseil communal est d'inscrire la liaison câblée de Fully-Chiboz au plan directeur cantonal en coordination réglée. Les services du canton ont tous donné leur accord. Concernant le téléphérique de Chiboz, le service des forêts examine le parcours, car il traverse un inventaire fédéral des prairies sèches. Un pylône pose problème, mais les services travaillent à une solution. Si tout est résolu, le projet peut être réalisé un jour, sous réserve de la volonté de la Commune.

8.4 Question Q0014 de la commission CoSo « Violences domestiques et sexuelles : lancement du numéro d'urgence 142 »

La Présidente du CG passe la parole à **Mme Sybille Carron** présidente de la commission CoSo.

Elle informe que la Confédération et les cantons tirent un bilan des mesures contre les violences domestiques et sexuelles. Des progrès sont accomplis, mais ils restent insuffisants. Les chiffres suisses révèlent un record de féminicides en 2025. **M. Mathias Reynard** estime que ces chiffres doivent servir de moteur pour agir. **Mme Jeanne Belly** indique deux tentatives de meurtre de femmes par semaine. Le numéro d'urgence 142 est lancé le 1er mai. La ministre **Mme Florence Natter** souligne que le 142 offre une porte d'entrée unique, gratuite, accessible et confidentielle. La commission cohésion sociale pose deux questions à la Commune : dispose-t-elle de chiffres pour évaluer la problématique et a-t-elle prévu des actions pour diffuser l'information concernant le numéro 142.

La Municipalité prend la parole par l'intermédiaire de **Mme Anouk Dorsaz-Vielle** Conseillère communale.

Elle remercie la commission Cohésion Sociale pour sa question sur les violences domestiques et sexuelles. La Commune ne dispose pas de statistiques détaillées sur ces violences, mais les interventions relèvent de la police municipale et cantonale. Le Conseil communal reconnaît la réalité de ces violences et suit l'évolution de la situation via les rapports cantonaux. Concernant le numéro d'urgence 142, la Commune prend connaissance de son lancement et prévoit de relayer les informations fournies par le canton et les organismes spécialisés. Dans la communication, il faudra différencier le 142, un lieu d'accueil, du 117, le numéro d'urgence de la police.

8.5 Question Q0015 – PLR « Quelle est la pratique de la Commune en matière de marchés publics ? »

Mme Eloïse Dorsaz, au nom du groupe PLR, explique que la question aurait pu être déposée avant la séance avec des signatures manuscrites, mais l'absence de celles-ci, sauf la sienne, vise à permettre à la Commune de se préparer.

Cela étant, elle souligne que la transparence peine encore à s'imposer 15 ans après l'entrée en vigueur de la loi. Elle rappelle que l'accord intercantonal sur les marchés publics, auquel le Valais a adhéré, exige la publication des décisions d'adjudication, y

compris les prix. Elle demande à connaître la pratique de la Commune en matière de transparence des procédures d'adjudication et les processus internes pour garantir la conformité au marché public, de la préparation du dossier à la publication sur la plateforme Simap.

Mme Caroline Ançay-Roduit précise que la Commune de Fully applique les dispositions de l'accord intercantonal sur les marchés publics et de la législation cantonale. La procédure dépend du type de marché et de son montant. Elle explique les quatre procédures prévues par la législation cantonale. La procédure dépend du type de marché et son montant. Elle explique les quatre procédures prévues par la législation : ouverte, sur invitation, gré à gré ordinaire et gré à gré exceptionnel. Elle mentionne que depuis le 1er janvier 2024, la publication sur Simap concerne également les procédures sur invitation et en gré à gré exceptionnelle. La Commune reconnaît des lacunes administratives concernant deux publications qui n'ont pas été effectuées. La majorité des prestations de service sont attribuées en gré à gré ordinaire, leur montant ne dépassant pas le seuil de CHF 150'000. Des processus interne visent à garantir le respect de la législation sur les marchés publics.

8.6 Question Q0016 PLR « Quid de la dénonciation des contrats Genedis et Sinergy ? »

La Présidente du CG passe la parole à **M. Jeremy Gex** premier signataire.

M. Jérémy Gex transmet plusieurs questions au Conseil communal. Il rappelle le délai de 6 mois pour dénoncer les contrats avec Genedis et Sinergy et l'urgence de se séparer de ces services en 2026. Il interroge sur la revue des contrats, leur dénonciation, leur conformité aux prescriptions de marché public, et les conditions de renouvellement si les contrats ne sont pas dénoncés.

M. Bashkim Ajeti remercie les auteurs de la question. Il rappelle le contexte des décisions prises concernant la réorganisation des services industriels. Après le refus du projet par le Conseil général, le Conseil communal doit garantir la continuité des services et a sollicité un avis juridique pour répondre à ces questions. Il a réalisé une revue des contrats et dénoncé/regroupé certains d'entre-eux. L'avis juridique confirme la conformité des solutions avec le droit des marchés publics, à savoir gré à gré exceptionnel dans la situation engendrée par la décision du conseil général. Le Conseil communal envisage une période transitoire supplémentaire jusqu'à fin 2027 et privilégie la prolongation des contrats actuels. Les modalités des marchés publics s'appliquent, et les mesures actuelles (gré à gré exceptionnel pour certains contrats dépassant les montants seuils) sont justifiées par les circonstances exceptionnelles.

M. Jérémy Gex demande si la décision de prolonger les contrats jusqu'à fin 2027 sans appel d'offres, en l'absence d'urgence, est conforme à la loi sur le marché public.
M. Bashkim Ajeti répond que les normes sectorielles s'appliquent et que quelques contrats légèrement au-dessus sont juridiquement défendables. Le domaine est très réglementé et il existe 600 GRD en Suisse consultables dans les publications Simap.

9. Réponse

9.1 Réponse au Postulat P0001 Interpartis « Etude sur plus grande participation financière de la Commune aux rails checks »

La Présidente du CG demande si elle peut ne pas relire le point 9, réponse au postulat P0001 sur la participation financière de la Commune au rail checks, car tout le monde l'a reçu et l'a consulté sur le onwCloud. Tout le monde est d'accord.

M. Adrien Pinot souhaite prendre la parole.

M. Adrien Pinho remercie la Commune pour sa réponse au postulat, mais il n'est pas satisfait. Il combat la réponse et souligne que la Commune a développé trois scénarios de participation au rail checks, mais sans tenir compte des résultats comptables de l'année précédente. Il exprime son malaise face à la situation, notamment en raison des bons comptes de la Commune et du refus de la Municipalité d'augmenter sa participation au rail-check pour soutenir les familles. Il souligne également la pression sur le pouvoir d'achat des habitants de Fully. Il demande le vote sur la réponse du Conseil municipal qui ne prend pas en compte les résultats comptables de l'année précédente. Il invite à refuser la réponse du Conseil communal.

La Présidente du CG, explique qu'il est possible de voter sur la réponse du Conseil communal selon l'article 32, aléa 2 de la loi sur les Communes. Si la réponse est acceptée, l'affaire est close. Si la réponse est refusée, le Conseil communal peut être invité à compléter ou à revoir son étude, mais il n'est pas tenu de réaliser ce que demande le postulat.

La Présidente du CG passe la parole à **Mme Anouk Dorsaz-Vielle**.

Mme Anouk Dorsaz-Vielle explique que le Conseil communal souhaite utiliser le fonds pour la famille de manière ciblée, en aidant spécifiquement les familles qui en ont besoin, plutôt que de distribuer des aides de façon large. Elle exprime son inconfort face à une aide dépendant des finances communales, estimant que cette situation crée une incertitude dans le traitement des dossiers, certaines familles pouvant bénéficier d'un soutien une année, puis en être privées l'année suivante malgré des besoins inchangés. Le fonds pour la famille sert déjà à financer des aides comme le rail checks.

La Présidente du CG propose de passer au vote.
Acceptez-vous la réponse au postulat P0001, « Etude sur une plus grande participation financière de la commune au rail checks » ?

L'assemblée passe au vote et accepte la réponse au postulat P0001 sur l'étude d'une plus grande participation financière de la Commune au rail checks par 21 voix pour, 15 contre et 4 abstentions.

10. Rapport des commissions.

Le rapport des commissions est reporté au prochain Plénum.

11. Divers

Mme Martine Caillet pose des questions au Conseil communal sur la troisième correction du Rhône. Elle souligne que la planification détaillée pour le secteur Riddes-Fully n'a pas encore commencé, malgré un horizon de réalisation jusqu'en 2062. Le Conseil d'Etat a confirmé que des risques subsistent jusqu'à l'achèvement de l'ouvrage, avec des dommages potentiels estimés à plus de 250 millions de francs. Elle a aussi rappelé que plusieurs mesures relèvent de la compétence communale, comme le plan d'alarme et d'intervention. Mme Martine Caillet demande où en est le nouveau plan d'alarme et d'intervention, si la Commune a établi une planification d'évacuation et chiffré les coûts, et si le Conseil communal a mandaté une expertise indépendante. Elle interroge également sur les démarches pour concrétiser rapidement les mesures ponctuelles à court terme.

Mme Caroline Ançay-Roduit, présidente de la Commune, répond aux questions posées. Elle confirme que le plan d'alarme d'intervention, présenté lors de la séance du 2 juin, sera finalisé à la fin du mois de juin. Elle n'a pas d'information sur le chiffrage, mais promet de le fournir par écrit. Elle souligne que tous les partis travaillent ensemble pour le bien

commun. Elle remercie pour les questions et passe la parole à **M. Emmanuel Carron** pour apporter des éléments complémentaires.

M. Emmanuel Carron informe que la mise à l'enquête de la zone rouge à Fully est très importante et doit se dérouler sans opposition. Il explique que les mesures ne peuvent entrer en vigueur tant que la zone rouge n'est pas homologuée. Le Conseil communal, à l'unanimité, a décidé de se prononcer favorablement sur la carte des dangers du Rhône sur Fully pour faire avancer le dossier. Toutes les questions relatives aussi bien du point de vue des zones dynamiques du Rhône que du LSF (canal Leytron-Saillon-Fully) ainsi que les niveaux d'eau, ont été analysés par le bureau Geoenvironnement SA qui a apporté son expertise tout au long de cette analyse.
Il souligne que ce n'est pas un projet politique, mais un dossier pour l'ensemble de la population de Fully. Il encourage tous les députés et suppléants à être unis sur cette question.

M. David Taramarcaz intervient en citant Winston Churchill, « certains voient la Commune comme un loup à abattre, d'autres comme une vache à traire, mais peu la voient comme un cheval qui tire le char ».

La Présidente du CG rappelle la date du 28 août pour le souper du Conseil général à la cave André Roduit et annonce l'envoi d'invitations pour les inscriptions. Elle souhaite à tous et toutes une bonne soirée et un bel été.

La Présidente du CG clôt la séance à 22h20.

Fait à Fully, le 27 juillet 2026.

La Présidente Nicole DELITROZ

Le Secrétaire Yaovi DANSOU